



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Pacte au service de la réussite des élèves en lycée professionnel

DGESCO – 16/06/2023

Le Pacte en lycée professionnel

Un levier essentiel au service de la réforme des lycées professionnels pour :

- faire des lycées professionnels un lieu de réussite et d'épanouissement pour chaque lycéen ;
- faire des lycées professionnels un lieu d'acquisition des compétences et des qualifications essentielles à l'économie de notre pays.

Le Pacte en lycée professionnel

- **Dote de moyens nouveaux les équipes éducatives des lycées professionnels pour mieux :**
 - accompagner l'élève et remédier à ses difficultés ;
 - soutenir l'élève et son projet ;
 - soutenir le projet d'établissement ;
 - soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.
- **Permet de donner plus d'ambition à certaines missions déjà accomplies et d'en déployer de nouvelles.**
- **Repose sur le volontariat et l'engagement des professeurs.**

IMPORTANT :

le terme « lycée professionnel » est utilisé pour désigner tout lycée accueillant des formations professionnelles, lycée professionnel ou lycée polyvalent avec une section d'enseignement professionnel.

Le Pacte en lycée professionnel est proposé aux :

- professeurs de lycées professionnels ;
- Autres professeurs en lycée professionnel (PEPS, professeurs documentalistes)
- personnels assimilés (CPE, PsyEN...);
- enseignants affectés en section de technicien supérieur.

Structuration du pacte en LP

Pour chaque enseignant volontaire, le Pacte en voie professionnelle peut être constitué jusqu'à 6 parts fonctionnelles parmi :

- le remplacement de courte durée (RCD) de 18h dans des formations infra bac ;
- le « face à face pédagogique » par parts fonctionnelles de 24h ;
- l'« engagement annuel » (forfait).



Le Pacte conduit à une rémunération pouvant aller jusqu'à 7 500 € bruts annuels (défiscalisée et désocialisée)

Le Pacte des lycées

professionnels

est composé de :

**Parts fonctionnelles RCD
pour 18h**

Remplacement de courte durée, une mission prioritaire

18h par mission/an

Organisation de la continuité éducative : tous les moyens pour améliorer la couverture des absences sont mobilisés, dont le Pacte.

→ Mission qui peut concerner tout professeur du second degré s'engageant volontairement dans le Pacte.

- Les enveloppes qui sont attribuées en complément des moyens en HS doivent permettre la couverture des absences.
- Le chef d'établissement organise le remplacement de courte durée (moins de 15 jours).
- Il identifie les besoins, recense les professeurs volontaires et met en œuvre le remplacement tout au long de l'année de façon prioritaire sur les autres missions.

Le Pacte des lycées

professionnels

est composé de :

Parts fonctionnelles

de type « face à face

pédagogique » (de 24h)

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Permettre aux lycéens de suivre des options.

Permettre aux lycéens une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)
(parts fonctionnelles de 24h)

La liste de ces options peut être enrichie en fonction des projets de l'établissement, des ressources internes et des partenariats.

Leur contenu ne repose pas sur un programme, mais les enseignants volontaires pourront prendre appui sur un cadrage général, des ressources et des outils, mis à disposition notamment sur le site Eduscol.

Les élèves peuvent choisir de suivre une à deux options au maximum, dont l'horaire vient s'ajouter à leur emploi du temps.

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Résorber les difficultés scolaires.

Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon leurs besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements) (parts fonctionnelles de 24h)

La prise en compte des acquis de l'élève, de ses difficultés, de ses rythmes d'apprentissage et de ses besoins de formation constitue un facteur clé de réussite du parcours de l'élève engagé en voie professionnelle. La nature des actions à conduire et le suivi des modalités pédagogiques mises en œuvre dans ce cadre sont définis au sein de chaque établissement.

Les professeurs en LP volontaires prennent en charge des élèves en petits groupes :

- temps d'intervention en complément ou en parallèle des enseignements et dispositions existantes, notamment les tests de positionnement à l'entrée en formation, l'accompagnement personnalisé et la consolidation, ce qui nécessite de travailler leur articulation avec l'équipe des professeurs ;
- pour permettre l'enseignement des heures de français et de mathématiques en groupes à effectifs réduits ; La constitution de groupes à effectifs réduits doit permettre de proposer des modalités pédagogiques qui ne peuvent être mises en œuvre en classe ou demi-classe.

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Résorber les difficultés scolaires.

Stages de réussite – École ouverte (24h sur les vacances scolaires)

Destinés aux élèves dont les besoins ont été identifiés ou qui en éprouvent le besoin, après l'accord de leurs familles, quel que soit le niveau d'enseignement.

En français ou en mathématiques prioritairement, des objectifs ciblés sur des compétences précises à acquérir ou à consolider, identifiées par les professeurs de la classe.

Priorités de mise en œuvre :

- dernière semaine d'août, pour permettre une rentrée sereine en 1^{re} ou en Tale ;
- vacances de la Toussaint, pour renforcer l'action du début d'année, amplifier l'impact de l'aide (tremplin vers la réussite) ;
- vacances de printemps, pour compléter l'aide si nécessaire.

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Accompagner la suite du parcours

Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles (24h)

Un conseil de classe, réuni après les congés scolaires d'automne, propose aux étudiants identifiés à risque (d'échec) de bénéficier de ce dispositif. Celui-ci consiste en une organisation temporaire de la formation via une prise en charge personnalisée des difficultés repérées en s'appuyant sur des professeurs pactés et toutes les marges de manœuvre dont dispose l'établissement.

Intervention de professeurs en LP volontaires dans le cadre de ce parcours :

- 24h en face à face pédagogique (renforcement disciplinaire en groupes à effectifs réduits, ateliers méthodologiques).
- Possibilité, pour tout ou partie du quantum de 24h, de prendre en charge les missions suivantes : coordination du dispositif, organisation du parcours et des groupes de besoins, accompagnement et suivi des élèves, liaison avec la(les) équipes(s) pédagogique(s) de STS.

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Accompagner la suite du parcours.

**Enseigner dans les certificats de spécialisation :
mentions complémentaires (parts fonctionnelles de 24h)**

- Pour les bacheliers professionnels, il est établi que les chances d'insertion dans l'emploi de ceux qui ont suivi une spécialisation en Bac + 1 sont fortement augmentées.
- De nouvelles spécialités de mentions complémentaires seront créées avec l'objectif que chaque baccalauréat professionnel offre au moins une possibilité pour poursuivre ses études en un an. Des ouvertures de sections seront réalisées par les établissements : il s'agit de passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en Bac + 1 à la rentrée 2026.
- Dans ce contexte, les professeurs en LP volontaires interviennent dans ces formations en face à face pédagogique pour des activités d'enseignement (par parts fonctionnelles de 24h). Ils peuvent également, dans le cadre de ces activités, préparer, accompagner et suivre les périodes de formation en milieu professionnel des élèves.
- Cette mission n'est mobilisable qu'au-delà des heures déjà effectuées par le professeur dans le cadre de son service.

Action de type « face à face pédagogique » (24h)

Accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle.

Intervenir dans les collèges pour présenter les filières, accueillir des collégiens sur les plateaux techniques, participer aux forums des métiers des collèges environnants (parts fonctionnelles de 24h)

- Les professeurs volontaires accueillent les classes ou groupes de collégiens au lycée professionnel et leur présentent les installations, les modalités pédagogiques, les productions ou services liés aux formations des lycéens. Ils interviennent le cas échéant dans les classes de collèges.
- Ils participent aux forums organisés dans les collèges environnants ou dans le bassin de formation.

Le Pacte des lycées

professionnels

est composé de :

Parts fonctionnelles

de type « engagement

annuel » (forfait)

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Réduire les difficultés scolaire.

Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.

Le professeur en LP volontaire intervient en tant que professeur référent de groupe d'élèves, lorsqu'un établissement en fait le choix, selon une organisation déterminée en fonction des besoins des élèves :

- suivi individualisé renforcé de chaque élève du groupe : conseil et tutorat, jalons d'accompagnement individualisé permettant de les aider à construire leur démarche d'apprentissage et d'orientation ;
- accompagnement pédagogique adapté à chaque élève du groupe, en articulation avec les actions menées par le professeur principal : identification avec chaque élève des compétences à renforcer, conseils méthodologiques, le cas échéant, réponse aux besoins éducatifs particuliers ;
- aide à l'orientation, concertée avec l'équipe pédagogique, les familles et le psychologue de l'Éducation nationale rattaché à son établissement.

En vue du conseil de classe, le professeur référent participe à des temps d'échanges formalisés avec les autres membres de la communauté éducative, au cours desquels il partage ses observations sur le groupe d'élèves dont il a la charge.

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel

Le professeur en LP volontaire coordonne l'action de prévention du décrochage scolaire menée par les équipes éducatives et pédagogiques et les personnels sociaux et de santé de l'établissement, dans le cadre notamment du nouveau dispositif « Tous droits ouverts », afin de :

- détecter au plus tôt les élèves en voie de décrochage scolaire ;
- veiller à ce que des solutions soient trouvées rapidement, y compris dans le cadre de partenariat avec des associations de mentorat, et mises en œuvre ;
- accompagner les jeunes dans leurs démarches, y compris physiquement lors de leurs premiers rendez-vous institutionnels à l'extérieur du LP ;
- mobiliser, en tant que de besoin, le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement (GPDS) pour identifier les modalités d'intervention les plus pertinentes au regard des besoins des élèves repérés ;
- suivre les élèves pris en charge.

L'exercice de cette mission se fait en lien étroit avec le réseau Foquale et tous les partenaires de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion des jeunes, réunis au sein de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.

Accompagner les jeunes en année terminale (avant, pendant et après) qui souhaitent s'insérer à l'issue, en appui du dispositif AvenirPro de Pôle emploi.

Ce dispositif, progressivement étendu depuis son lancement expérimental en 2021, sera étendu à 50 % des élèves souhaitant s'insérer dans l'emploi après leur diplôme à compter de la rentrée 2023, puis 100 % à compter de la rentrée 2024 : chaque élève bénéficiera, en articulation avec le module de préparation à l'insertion professionnelle, d'un accompagnement spécifique : ateliers organisés par des conseillers spécialisés (connaissance du marché du travail, outils de recherche d'emploi, codes en entreprise, simulations d'entretien de recrutement, etc.).

Intervention des professeurs volontaires :

- coordination des interventions : articulation des calendriers, identification des besoins spécifiques selon les classes et les spécialités ;
- liaison entre conseillers de Pôle emploi et équipes pédagogiques, afin de favoriser la continuité des apprentissages, l'articulation avec l'exploitation pédagogique des PFMP, le lien avec les enseignements, l'enrichissement des contenus...

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Accompagner la suite du parcours

Accompagner, dans le cadre du dispositif « Ambition emploi », des jeunes ni en emploi ni en formation après leur année terminale

Les jeunes sans solution, diplômés ou non, qui ont achevé leur formation professionnelle bénéficieront d'un parcours personnalisé, adapté à leurs besoins et appétences.

Missions des professeurs en LP volontaires, en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi :

- promouvoir le dispositif auprès des jeunes ;
- identifier les besoins des jeunes volontaires, au regard de leur projet d'insertion ou de poursuite d'études ;
- définir des parcours personnalisés en fonction de ces besoins. Cela peut consister en un appui à la recherche d'emploi ou de contrat d'alternance, des activités de consolidation des compétences y compris professionnelles, un suivi de stage ou immersion en entreprise, etc. ;
- accompagner les jeunes dans leurs démarches ;
- assurer la coordination, le suivi et le bilan de ces parcours.

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Faire vivre le lien école-entreprise.

Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève.

Les PFMP constituent une entrée concrète dans le métier et offrent des séquences d'apprentissage complémentaires à celles proposées en établissement. Ces premiers contacts avec le milieu professionnel sont souvent déterminants dans la motivation, la persévérance et l'ambition de chaque élève.

Dans le cadre de cette mission, complémentaire à celle du professeur référent de chaque élève en PFMP, le professeur volontaire peut notamment :

- réunir les tuteurs qui exercent leur mission pour la première fois : compréhension du référentiel, des programmes d'enseignement, des attendus de la PFMP ;
- guider et accompagner les tuteurs dans la compréhension de leur mission de tuteur, à la fois pour la formation et l'évaluation de l'élève ;
- informer les tuteurs de leurs devoirs et obligations, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette mission, qui s'exerce en complément des interventions des personnels dédiés, peut également faciliter l'accueil des publics à besoins particuliers dans le monde professionnel. Elle est réalisée en lien avec les activités du bureau des entreprises, et sous la coordination du DDFPT.

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Faire vivre le lien école-entreprise.

Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves, en lien avec les actions du bureau des entreprises.

À la rentrée 2023, chaque lycée professionnel ou lycée polyvalent avec SEP est doté d'un bureau des entreprises, qui doit notamment faciliter des partenariats durables entre l'établissement et le monde professionnel.

Missions du professeur en LP volontaire, en appui du responsable du bureau des entreprises :

- formaliser, l'animer et suivre les partenariats engagés ;
- développer de nouveaux partenariats avec des acteurs du territoire ;
- définir la feuille de route annuelle des actions communes à conduire ;
- réunir l'ensemble des partenaires à différents moments clés de la vie de l'établissement : rentrée, semaine des lycées professionnels, séances de préparation des élèves à une première PFMP, remise de diplômes, évènement particulier proposé aux tuteurs et partenaires de l'établissement...

La nature des actions à conduire dans ce cadre est définie au sein de chaque établissement, sous la coordination du DDFPT.

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Participer aux projets d'établissement.

Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) – Notre école, faisons-la ensemble.

- Coordination et prise en charge des projets portés par l'établissement, notamment dans le cadre du CNR Éducation – Notre école, faisons-la ensemble.
- Suivi des indicateurs de réussite.

Mettre en œuvre des projets collectifs (projets d'établissement, projets en lien avec des associations).

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Au moins un professeur en LP identifié par établissement.
- Un professeur spécialisé, ou qui souhaite se spécialiser, notamment en matière d'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- En soutien des autres professeurs et de la vie scolaire.
- Information, accompagnement sur l'accessibilité pédagogique.
- Lien avec le PIAL et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Action de type « engagement annuel » (forfait)

Accompagner les élèves dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle.

Les missions des professeurs en lycée professionnel :

→ **Coordination, animation, planification :**

- ils coordonnent les immersions au lycée professionnel de collégiens pour découvrir in situ les formations proposées ;
- ils organisent l'accueil des professeurs principaux de collège ;
- ils développent les projets des lycéens ambassadeurs du lycée professionnel en direction des collégiens.

→ **Lien avec les entreprises :**

- ils mobilisent les ressources du bureau des entreprises et les mutualisent avec les collèges du secteur au bénéfice de la découverte de métiers.

Calendrier de la mise en œuvre

<ul style="list-style-type: none"> • Information des chefs d'établissements par les autorités académiques <ul style="list-style-type: none"> • Dotation 	<p>mai/juin 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des missions possibles : <ul style="list-style-type: none"> • besoin de remplacement estimé par le chef d'établissement à partir des constats de l'année écoulée correspondant au besoin effectif du nombre d'heures de remplacement. • Dialogue chefs d'établissement, IEN ET-EG pour l'identification des besoins et des enseignants volontaires. 	<p>juin 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les professeurs en LP pactés et les personnels de direction pour : <ul style="list-style-type: none"> • organisation des stages de réussite du mois d'août au sein du LP/LPO ; • élaboration du calendrier de l'année. 	<p>juin 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions dédiées des professeurs en LP impliqués dans les mêmes actions. • Rédaction des lettres de mission pour chaque enseignant pacté. • Ajustements de rentrée (mobilités..). 	<p>fin août/ début sept. 2023</p>

Lettres de missions

- **Une lettre par agent** (avec déclinaison de chaque mission le cas échéant).
- **Lieu de mise en œuvre.**
- **Durée / périodicité.**
- **Contenus et attendus des missions.**

Suivi de l'accomplissement des missions

- Effectué par le chef d'établissement.
- L'inspecteur référent de l'établissement est associé au suivi des missions effectuées par les professeurs.
- Le chef d'établissement propose un redéploiement des missions de face à face pédagogique aux personnels qui ne pourraient les réaliser en totalité pour des motifs liés au service.

Évolution des SIRH

- Une nouvelle unité de compte est créée (Pacte), aux côtés des unités de compte ETP, HSE et IMP.
- Des évolutions sont prévues concernant les modules budgétaires des SIRH (EPP pour le second degré), afin de pouvoir doter les EPLE en unités Pacte (livraison prévue fin août 2023).
- L'attribution par les chefs d'établissement des unités Pacte aux personnels du 2^d degré se fera à l'aide de l'outil STSWEB (livraison prévue début septembre 2023).

Synthèse

Le Pacte en LP est constitué jusqu'à 6 parts fonctionnelles, avec par exemple :

- 1 part fonctionnelle « RCD », de 18h ;
- 3 parts de 24h chacune de missions de « face à face pédagogique » ;
- 2 parts fonctionnelles de type « engagement annuel ».

Il conduit à une rémunération pouvant aller jusqu'à 7 500 € bruts annuels.

Le Pacte à 6 parts fonctionnelles constitue une référence

Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction du projet d'établissement et du niveau d'engagement projeté du professeur.

Fiche de répartition des missions pour chaque professeur en LP pacté

Missions	Quantum	Actions	Indiquer le choix
Remplacement de courte durée (mission prioritaire)	18 h	Remplacement de courte durée	X
missions de face à face pédagogique			
(possibilités de cocher plusieurs actions dans la même ligne. Exemple : si « options » sur 3 niveaux, indiquer le nombre 3 dans la cellule indiquant votre choix)			
Permettre aux lycéens d'avoir des options	24 h	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.).	
Accompagner les difficultés scolaires	24 h	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux). Permettre les enseignements fondamentaux en groupe à effectifs réduits.	
Accompagner la suite du parcours	24 h	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles.	
	24 h	Enseigner dans les spécialisations professionnelles.	
Accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle	24 h	Intervenir dans les collèges pour présenter les filières. Accueillir des collégiens sur les plateaux techniques. Participer aux forums des métiers des collèges environnants.	
missions forfaitaires			
Accompagner les difficultés scolaires	Forfait	Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.	
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	Forfait	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.	
Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi	Forfait	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi.	
Accompagner la suite du parcours	Forfait	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi.	
Faire vivre le lien école / entreprise	Forfait	Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève.	
	Forfait	Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves de la classe, dans le cadre du bureau des entreprises.	
Participer aux projets d'établissement	Forfait	Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation.	